

DEL2023-25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 27 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept octobre, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Monsieur ARMINJON Christophe.

Date de convocation du conseil : 28/09/2023

Délégués en exercice	24
Délégués présents	14
Délégués Absents/Excusés :	10
Pouvoirs	4

PRESENTS	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, BASTARD Catherine, FAUDOT Claudine, BAUD ROCHE Astrid, DEVILLE Anne-Marie, DUMONT Christophe, MERCIER Jacques, CHAMAYOU Rosy, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, BRYE Suzanne, SECHAUD Geneviève, CHUINARD Claire
EXCUSES	BOURGEOIS Fatima, VENNER Laetitia, PARRA D'ANDERT Sophie, BARTHE Georges, SONDAG Patrice, NEURY Jean, THOMAS Gil, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BUREAU Marine, BONDAZ Patrick
POUVOIRS	JORDAN Dominique, BRYE Suzanne, CHUINARD Claire, PLACE MARCOZ Isabelle

Secrétaire : Mme CHUINARD Claire

Ressources Humaines – modification du tableau des effectifs
Création poste chargé(e) qualité (contrat de projet de 2 ans)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis du comité social territorial en date du 23 octobre 2023.

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité pour la création d'un poste de Chargé(e) de qualité au CIAS de Thonon Agglomération.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

- CREE le poste de chargé(e) de qualité à compter du 01 décembre 2023, poste non permanent, figurant au tableau des emplois sur la ligne N°2 ENP, à temps complet – cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux relevant de la catégorie B
- PRECISE que les agents recrutés par contrat exerceront les fonctions définies précédemment. Leur niveau de rémunération sera déterminé selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil sans toutefois dépasser l'indice terminal du grade correspondant.
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets de l'exercice,
- DECIDE la modification du tableau des effectifs en conséquence de ce qui précède tel que joint en annexe,
- CHARGE M. le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

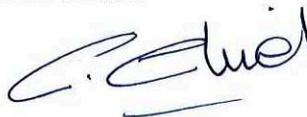
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 07 NOV. 2023

Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le 07 NOV. 2023

DEL2023-26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 27 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept octobre, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Monsieur ARMINJON Christophe

Date de convocation du conseil : 28/09/2023

Délégués en exercice	24
Délégués présents	14
Délégués Absents/Excusés :	10
Pouvoirs	4

PRESENTS	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, BASTARD Catherine, FAUDOT Claudine, BAUD ROCHE Astrid, DEVILLE Anne-Marie, DUMONT Christophe, MERCIER Jacques, CHAMAYOU Rosy, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, BRYE Suzanne, SECHAUD Geneviève, CHUINARD Claire
EXCUSES	BOURGEOIS Fatima, VENNER Laetitia, PARRA D'ANDERT Sophie, BARTHE Georges, SONDAG Patrice, NEURY Jean, THOMAS Gil, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BUREAU Marine, BONDAZ Patrick
POUVOIRS	JORDAN Dominique, BRYE Suzanne, CHUINARD Claire, PLACE MARCOZ Isabelle

Secrétaire : Mme CHUINARD Claire

Ressources Humaines – Modification du tableau des emplois et des effectifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU la délibération N°2021-42 du 21/12/21 portant modification du tableau des emplois de la collectivité,
Considérant que pour les besoins de nécessité de service ce poste équivaut à TC

Vu l'avis du CST du 23/10/23,

Le Conseil d'administration à l'unanimité,

DECIDE de l'augmentation du temps de travail affecté à la ligne 47 du tableau des emplois, actuellement de 30/35^{ème}, pour le passer à temps complet à compter du 01/11/2023

MODIFIE le tableau des emplois comme suit :

emploi	Filière	Services	Poste ouvert sur plusieurs grades	Code emploi	Poste pourvu/non pourvu	Poste actuellement pourvu par :	Fonction spécifique	Intitulé du poste	Grades du poste	Temps travail
47	SO (Sociale)	Portage repas + SAAD	Oui	S041	Pourvu	à pourvoir au 01/11/2023		Agent polyvalent aide à la personne	Agent social Agent social principal de 2ème classe Agent social principal de 1ère classe Adjoint technique Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique principal 1ère classe	TC

CHARGE M. le Président de prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

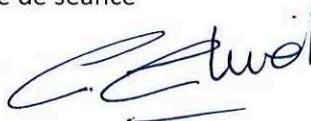
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 07 NOV. 2023

Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

07 NOV. 2023

DEL2023-27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 27 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept octobre, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Monsieur ARMINJON Christophe.

Date de convocation du conseil : 28/09/2023

Délégués en exercice	24
Délégués présents	14
Délégués Absents/Excusés :	10
Pouvoirs	4

PRESENTS	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, BASTARD Catherine, FAUDOT Claudine, BAUD ROCHE Astrid, DEVILLE Anne-Marie, DUMONT Christophe, MERCIER Jacques, CHAMAYOU Rosy, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, BRYE Suzanne, SECHAUD Geneviève, CHUINARD Claire
EXCUSES	BOURGEOIS Fatima, VENNER Laetitia, PARRA D'ANDERT Sophie, BARTHE Georges, SONDAG Patrice, NEURY Jean, THOMAS Gil, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BUREAU Marine, BONDAZ Patrick
POUVOIRS	JORDAN Dominique, BRYE Suzanne, CHUINARD Claire, PLACE MARCOZ Isabelle

Secrétaire : Mme CHUINARD Claire

BUDGET ANNEXE : PASSAGE EN M22

VU le Code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment dans sa partie législative les articles L.313-12 (IV ter), L. 313-12-2, L.315-1 à L315-17, et dans sa partie réglementaire, les articles R314-1 à R314-79, R. 314-210 et suivants,

VU Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 1612-1 et suivants,

VU l'instruction codificatrice N° 09-006-M22 du 31 mars 2009 relative à l'instruction budgétaire et comptable applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux,

VU l'arrêté du 19 décembre 2017 relatif au plan comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

VU l'instruction interministérielle n°DGCS/5C/DGCL/DGFIP/170 du 12 juillet 2018 relative à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux publics gérés en M22 et à la mise à jour du plan comptable M22 au 1^{er} janvier 2018,

CONSIDERANT que le budget annexe « Aide à la personne » du CIAS de Thonon Agglomération a pour principale mission la gestion budgétaire et comptable d'un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) à l'attention des séniors, des personnes porteuses d'un handicap, malades ou isolées quel que soit leur âge,

CONSIDERANT que cette norme comptable M22 doit s'appliquer au budget annexe du CIAS de Thonon Agglomération.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

- ADOPTE l'instruction budgétaire et comptable M22 à compter du 1^{er} janvier 2024 qui s'appliquera au budget annexe du CIAS de Thonon Agglomération sous la forme d'un budget prévisionnel, l'établissement ne possédant pas de CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens)
- AUTORISE le comptable public à réaliser les écritures nécessaires à ce changement de nomenclature.
- AUTORISE M. Le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 07 NOV. 2023
Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

07 NOV. 2023

DEL2023-28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 27 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept octobre, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Monsieur ARMINJON Christophe.

Date de convocation du conseil : 28/09/2023

Délégués en exercice	24
Délégués présents	14
Délégués Absents/Excusés :	10
Pouvoirs	4

PRESENTS	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, BASTARD Catherine, FAUDOT Claudine, BAUD ROCHE Astrid, DEVILLE Anne-Marie, DUMONT Christophe, MERCIER Jacques, CHAMAYOU Rosy, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, BRYE Suzanne, SECHAUD Geneviève, CHUINARD Claire
EXCUSES	BOURGEOIS Fatima, VENNER Laetitia, PARRA D'ANDERT Sophie, BARTHE Georges, SONDAG Patrice, NEURY Jean, THOMAS Gil, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BUREAU Marine, BONDAZ Patrick
POUVOIRS	JORDAN Dominique, BRYE Suzanne, CHUINARD Claire, PLACE MARCOZ Isabelle

Secrétaire : Mme CHUINARD Claire

BUDGET ANNEXE - Admission en non-valeur

En vertu des dispositions réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables il appartient au receveur – agent de l'Etat – et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit en l'espèce de créances communautaires pour lesquelles le Comptable Public n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, et ce pour différentes raisons : personnes insolubles, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour faire l'objet de poursuite.

L'objet et le montant total des titres à admettre en non-valeur sont définis dans le tableau joint en annexe transmis par les services du trésor en date du 11 octobre 2023.

Aucun nouveau moyen de poursuite n'étant possible, il appartient au conseil d'administration de statuer sur l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisée, les crédits nécessaires ayant été ouverts à cet effet.

Le Conseil d'administration à l'unanimité :

- PRONONCE l'admission en non-valeur de la totalité des créances jointes en annexe pour la somme globale de 505.37 € TTC, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible.
- AUTORISE M. le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.
- PRECISE que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont déjà prévus au budget de l'exercice en cours à l'imputation 6541 – Créances admises en non-valeur.
- PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 07 NOV. 2023

Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

07 NOV. 2023

DEL2023-29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 27 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept octobre, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Monsieur ARMINJON Christophe.

Date de convocation du conseil : 28/09/2023

Délégués en exercice	24
Délégués présents	14
Délégués Absents/Excusés :	10
Pouvoirs	4

PRESENTS	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, BASTARD Catherine, FAUDOT Claudine, BAUD ROCHE Astrid, DEVILLE Anne-Marie, DUMONT Christophe, MERCIER Jacques, CHAMAYOU Rosy, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, BRYE Suzanne, SECHAUD Geneviève, CHUINARD Claire
EXCUSES	BOURGEOIS Fatima, VENNER Laetitia, PARRA D'ANDERT Sophie, BARTHE Georges, SONDAG Patrice, NEURY Jean, THOMAS Gil, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BUREAU Marine, BONDAZ Patrick
POUVOIRS	JORDAN Dominique, BRYE Suzanne, CHUINARD Claire, PLACE MARCOZ Isabelle

Secrétaire : Mme CHUINARD Claire

BUDGET ANNEXE – Décision modificative n°1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération DEL2023-05 du Conseil d'administration du 9 février 2023 relative au vote du budget primitif 2023,

VU la délibération DEL2023-23 du Conseil d'administration du 27 avril 2023 relative au vote du budget supplémentaire,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'ajustement des crédits votés au titre de l'exercice 2023 pour ce budget,

M. le Président propose un projet de décision modificative n°1 « Budget annexe » 2023 en équilibre :

5 000.00 € en dépenses de fonctionnement

5 000.00 € en recettes de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Article	Libellé	Fonction	Gestionnaire	Analytique	Proposé	Type
012	Charges de personnel et frais assimilés	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	612	CIAS	SAAD	38 160,00	Réel
65	Autres charges de gestion courante	6558	Autres contributions obligatoires	612	CIAS	SAAD	- 38 160,00	Réel
67	Charges exceptionnelles	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	612	CIAS	SAAD	5 000,00	Réel
TOTAL							5 000,00	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Article	Libellé	Fonction	Gestionnaire	Analytique	Proposé	Type
013	Atténuations de charges	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	612	CIAS	SAAD	5 000,00	Réel
TOTAL							5 000,00	

Le Conseil d'administration à l'unanimité,

ADOPTÉ ce projet de décision modificative n°1 du budget annexe pour l'année 2023

PRÉCISÉ que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le **07 NOV. 2023**

Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

07 NOV. 2023

DEL2023-30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 27 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept octobre, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Monsieur ARMINJON Christophe.

Date de convocation du conseil : 28/09/2023

Délégués en exercice	24
Délégués présents	14
Délégués Absents/Excusés :	10
Pouvoirs	4

PRESENTS	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, BASTARD Catherine, FAUDOT Claudine, BAUD ROCHE Astrid, DEVILLE Anne-Marie, DUMONT Christophe, MERCIER Jacques, CHAMAYOU Rosy, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, BRYE Suzanne, SECHAUD Geneviève, CHUINARD Claire
EXCUSES	BOURGEOIS Fatima, VENNER Laetitia, PARRA D'ANDERT Sophie, BARTHE Georges, SONDAG Patrice, NEURY Jean, THOMAS Gil, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BUREAU Marine, BONDAZ Patrick
POUVOIRS	JORDAN Dominique, BRYE Suzanne, CHUINARD Claire, PLACE MARCOZ Isabelle

Secrétaire : Mme CHUINARD Claire

AJUSTEMENT DU TELEBUDGET 2023

Considérant le rapport d'orientation budgétaire du SAAD pour l'exercice 2023,
Vu le contenu du télé budget du SAAD pour l'année 2023,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité

MODIFE	les propositions budgétaires du SAAD intégrées au sein du télé budget pour l'année 2023
AUTORISE	Monsieur le Président à transmettre la modification du dossier au Conseil départemental de Haute Savoie.

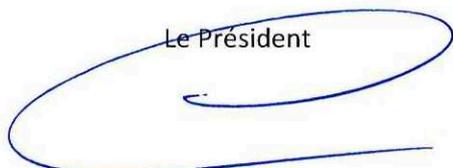
PRECISE

que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le

07 NOV. 2023

Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

07 NOV. 2023

DEL2023-31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
du 27 octobre 2023

L'an deux mille vingt- trois, le vingt-sept octobre, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Monsieur ARMINJON Christophe.

Date de convocation du conseil : 28/09/2023

Délégués en exercice	24
Délégués présents	14
Délégués Absents/Excusés :	10
Pouvoirs	4

PRESENTS	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, BASTARD Catherine, FAUDOT Claudine, BAUD ROCHE Astrid, DEVILLE Anne-Marie, DUMONT Christophe, MERCIER Jacques, CHAMAYOU Rosy, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, BRYE Suzanne, SECHAUD Geneviève, CHUINARD Claire
EXCUSES	BOURGEOIS Fatima, VENNER Laetitia, PARRA D'ANDERT Sophie, BARTHE Georges, SONDAG Patrice, NEURY Jean, THOMAS Gil, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BUREAU Marine, BONDAZ Patrick
POUVOIRS	JORDAN Dominique, BRYE Suzanne, CHUINARD Claire, PLACE MARCOZ Isabelle

Secrétaire : Mme CHUINARD Claire

BUDGET PREVISIONNEL DU SAAD – PRESENTATION DU TELEBUDGET 2024

Considérant le rapport d'orientation budgétaire du SAAD pour l'exercice 2024,

Vu le contenu du télé budget du SAAD pour l'année 2024,

Le Conseil d'administration à l'unanimité,

PREND acte des orientations budgétaires ainsi que les propositions budgétaires du SAAD intégrées au sein du télé budget pour l'année 2024

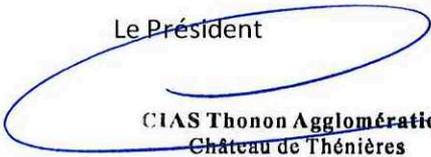
AUTORISE Monsieur le Président à transmettre le dossier au Conseil départemental

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président


CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 28 00

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 07 NOV. 2023

Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

07 NOV. 2023

DEL2023-32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 27 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept octobre, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Monsieur ARMINJON Christophe

Date de convocation du conseil : 28/09/2023

Délégués en exercice	24
Délégués présents	14
Délégués Absents/Excusés :	10
Pouvoirs	4

PRESENTS	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, BASTARD Catherine, FAUDOT Claudine, BAUD ROCHE Astrid, DEVILLE Anne-Marie, DUMONT Christophe, MERCIER Jacques, CHAMAYOU Rosy, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, BRYE Suzanne, SECHAUD Geneviève, CHUINARD Claire
EXCUSES	BOURGEOIS Fatima, VENNER Laetitia, PARRA D'ANDERT Sophie, BARTHE Georges, SONDAG Patrice, NEURY Jean, THOMAS Gil, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BUREAU Marine, BONDAZ Patrick
POUVOIRS	JORDAN Dominique, BRYE Suzanne, CHUINARD Claire, PLACE MARCOZ Isabelle

Secrétaire : Mme CHUINARD Claire

BUDGET PRINCIPAL : ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
VU l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques.

CONSIDERANT que dans le cadre de la mise en application du référentiel M57 au 1er janvier 2024, l'adoption du Règlement budgétaire et financier (RBF) constitue une formalité préalable.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président expliquant les objectifs et modalités de mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

APPROUVE le présent règlement budgétaire et financier tel qu'annexé,

AUTORISE M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 20 31 29 00

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 07 NOV. 2023

Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

07 NOV. 2023

DEL2023-33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 27 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept octobre, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Monsieur ARMINJON Christophe.

Date de convocation du conseil : 28/09/2023

Délégués en exercice	24
Délégués présents	14
Délégués Absents/Excusés :	10
Pouvoirs	4

PRESENTS	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, BASTARD Catherine, FAUDOT Claudine, BAUD ROCHE Astrid, DEVILLE Anne-Marie, DUMONT Christophe, MERCIER Jacques, CHAMAYOU Rosy, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, BRYE Suzanne, SECHAUD Geneviève, CHUINARD Claire
EXCUSES	BOURGEOIS Fatima, VENNER Laetitia, PARRA D'ANDERT Sophie, BARTHE Georges, SONDAG Patrice, NEURY Jean, THOMAS Gil, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BUREAU Marine, BONDAZ Patrick
POUVOIRS	JORDAN Dominique, BRYE Suzanne, CHUINARD Claire, PLACE MARCOZ Isabelle

Secrétaire : Mme CHUINARD Claire

BUDGET PRINCIPAL : PASSAGE EN M57

VU l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU L'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques.

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de Madame le comptable public en date du 20 avril 2023,

VU le règlement budgétaire et financier du CIAS de Thonon Agglomération

CONSIDERANT que le CIAS de Thonon Agglomération souhaite adopter le référentiel M57 à compter du 1er janvier 2024,

CONSIDERANT que cette norme comptable s'appliquera au budget principal du CIAS

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

- ADOPTE le référentiel M57 à compter du 1er janvier 2024 qui s'appliquera au budget principal du CIAS
- AUTORISE M. Le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

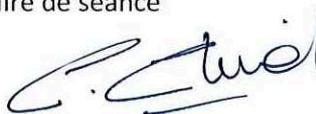
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00



Télétransmis en Sous-Préfecture le 07 NOV. 2023

Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

07 NOV. 2023